



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

**58^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 30 mars 2020 à 19 h

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

2

20-162 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 16 mars 2020 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Bâtiments patrimoniaux cités
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Marché public – Achat d'une remorque fermée – Autorisation

ADMINISTRATION

7. Règlement 94-2010-17 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Avis de motion
8. Règlement 94-2010-17 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Dépôt du projet
9. Règlement 95-2010-2 – Amendement le Règlement 95-2010 – Programme de rénovation et restauration des façades commerciales – Avis de motion
10. Règlement 95-2010-2 – Amendement le Règlement 95-2010 – Programme de rénovation et restauration des façades commerciales – Dépôt du projet
11. Règlement 120-2019-1 – Amendement le Règlement 120-2019 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 – Adoption
12. Règlement 131-2015-1 – Amendement le Règlement 131-2015 – Programme d'aide financière à l'accessibilité universelle pour les établissements commerciaux – Avis de motion
13. Règlement 131-2015-1 – Amendement le Règlement 131-2015 – Programme d'aide financière à l'accessibilité universelle pour les établissements commerciaux – Dépôt du projet
14. Règlement 137-2016-1 – Amendement le Règlement 137-2016 – Programme d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale – Avis de motion
15. Règlement 137-2016-1 – Amendement le Règlement 137-2016 – Programme d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale – Dépôt du projet



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

30-03-2020

16. Règlement 150-2017-1 – Amendant le Règlement 150-2017 – Lutte contre la prolifération de l’agrile du frêne – Adoption
17. Règlement 151-2020 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
18. Règlement 158-2020 – Conditions de services de l’électricité par Hydro-Joliette – Avis de motion
19. Règlement 158-2020 – Conditions de services de l’électricité par Hydro-Joliette – Dépôt du projet
20. Règlement 159-2019-1 – Amendant le Règlement 159-2019 – Tarification des services d’Hydro-Joliette – Avis de motion
21. Règlement 159-2019-1 – Amendant le Règlement 159-2019 – Tarification des services d’électricité d’Hydro-Joliette – Dépôt du projet
22. Règlement 170-2019-1 – Amendant le Règlement 170-2019 – Gestion contractuelle – Adoption
23. Règlement 172-2020 – Contrôle et suivi en matière budgétaire – Adoption
24. Règlement d’emprunt 198-1 – Amendant le Règlement d’emprunt 198 – Travaux de réfection à la station de traitement d’eau potable – Consultation écrite – Autorisation
25. Règlement d’emprunt 204 – Réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Adoption
26. Contrat de location – Service de restauration au centre récréatif Marcel-Bonin – L’Annexe à Roland – Renouvellement – Autorisation
27. Disposition de biens informatiques – Autorisation
28. Comité de l’Office municipal d’habitation de Joliette – Reconduction de membres
29. Liste des comptes à payer du 4 au 17 mars 2020 – Approbation
30. Mesures spéciales d’allègement
31. Chemisage ou remplacement de la conduite d’aqueduc sur la rue Bordeleau – Aquaréhab – Certificat de paiement numéro 3 définitive – Acceptation définitive
32. Grille salariale 2020 applicable aux étudiants et stagiaires – Approbation
33. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 – Lettre d’entente no 6 – Autorisation
34. Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Joliette – Lettre d’entente no 9 – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

35. Avis d’intention 20-001 – Aluminate de sodium en vrac – Kemira Water Solutions Canada inc. – Attribution de contrat
36. Soumission numéro AP20-020 – Nettoyage des puisards – EBI Envirotech inc. – Adjudication de contrat



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

37. Soumission numéro AP20-025 – Fourniture d'arbres – Gestion de l'agrile du frêne – Annulation
38. Soumission numéro AP20-032 – Nettoyage des conduites d'égouts – EBI Envirotech inc. – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP20-036 – Mobilier urbain – Techsport inc. – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

40. Ministère des Transports du Québec – Travaux de pavage sur le territoire de la ville de Joliette – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

41. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière – Projet de table en immigration locale et régionale – Demande d'appui
42. Festival bière et poutine – Utilisation de l'espace public – Autorisation
43. Activité de financement d'organisme – Représentations diverses
44. Divers
45. Dépôt de rapport
46. Période de questions
47. Date et heure de la prochaine assemblée
48. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

20-163 – SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2020 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

20-164 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2020-03-01 – M. Robert Asselin – Clercs St-Viateur – 120 à 132, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Robert Asselin, afin d'autoriser des travaux de rénovation extérieure, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2020-03-01 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

20-165 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2020-03-26 – Mme Mélodie Brien – Bistro l'Autre Bar – 521, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Mélodie Brien, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes d'identification à l'immeuble situé au 521, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-03-26 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2020-03-27 – M. Noël Henri – Service immobilier Québec – 489 à 495, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise par M. Noël Henri et illustrée par l'Agence AX design, afin d'autoriser la réfection des façades d'un immeuble commercial mixte à l'immeuble situé aux 489 à 495, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-03-27 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

3. **PIIA-2020-03-28 – Mme Manon Wolff – Groupe Bergeron Dupuis & Associés – Proxim – 560, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise par Mme Manon Wolff et illustrée par les Enseignes Barbo, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales et d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 560, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-03-28 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2020-03-29 – M. Yannick Lessard – La Boucherie Pauloise – 600, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise par et illustrée par M. Yannick Lessard, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 600, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-03-29 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2020-03-30 – M. Noël Henri – Les Habitations GH S.E.N.C. – 57, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
D'accepter l'option 1 de la demande soumise par M. Noël Henri et illustrée par l'Agence AX design, afin d'autoriser l'installation d'un mur intimité sur un perron à l'immeuble situé au 57, rue Saint-Charles-Borromée Sud.
6. **PIIA-2020-03-31 – M. Michel Brisson – Urbanisme Michel Brisson – Shell – 477, boulevard Dollard**
D'accepter la demande soumise par M. Michel Brisson et illustrée par M. Michel Bergeron d'Enseignes Transworld, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne sur poteau existante et les enseignes rattachées à la marquise des îlots de pompes à l'immeuble situé au 477, boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-03-31 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2020-03-32 – Mme Marilou Jean – Marilou Mondial – 207, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Marilou Jean et illustrée par Mme Lucie Lemay d'Enseignes signature L, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 207, rue Saint-Charles-Borromée Nord.
8. **PIIA-2020-03-33 – M. Steve Marion – 2019 Taschereau inc. – Lots 6 329 471 et 6 329 472 – Rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par M. Steve Marion, afin d'autoriser la construction de deux habitations trifamiliales jumelées sur les lots 6 329 471 et 6 329 472 situés sur la rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-03-33 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

9. **PIIA-2020-03-34 – Mme France Charette – Boutique Marie-Anyse – 73, place Bourget Sud**

D'accepter la demande soumise par Mme France Charette et illustrée par M. Sébastien Mayrand de Projectimage, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 73, place Bourget Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-03-34 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

20-166 – MARCHÉ PUBLIC – ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de prix sur invitation pour l'achat d'une remorque fermée pour remiser et transporter l'équipement du marché public;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à nous faire parvenir leur prix en respect du modèle et des caractéristiques exigés;

ENTREPRISES		PRIX TAXES INCLUSES
1	Remorque WBA	10 921,48 \$
2	Remorque Belle Voiture inc.	11 204,31 \$
3	Attaches et Remorques Labelle	11 412,30 \$
4	Martin Remorques et VR	11 844,72 \$
5	Équipements et Remorques Yves Leroux	12 201,15 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le service d'Aménagement du territoire à acquérir une remorque fermée auprès de Remorque WBA au montant de **10 921,48 \$** à même le fonds de roulement.

QUE le coût net, soit un montant de **9 973,95 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **3 324,65 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **20-167 – RÈGLEMENT 94-2010-17 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 94-2010-17 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajuster certains tarifs du service d'Hydro-Joliette.

8 **20-168 – RÈGLEMENT 94-2010-17 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 94-2010-17 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajuster certains tarifs du service d'Hydro-Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **20-169 – RÈGLEMENT 95-2010-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 95-2010 – PROGRAMME DE RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES COMMERCIALES – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 95-2010-2 amendant le Règlement 95-2010 relatif au programme de rénovation et restauration des façades commerciales afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière et de réduire le montant maximal de l'aide financière.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

10

20-170 – RÈGLEMENT 95-2010-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 95-2010 – PROGRAMME DE RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES COMMERCIALES – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 95-2010-2 amendant le Règlement 95-2010 relatif au programme de rénovation et restauration des façades commerciales afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière et de réduire le montant maximal de l'aide financière, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

20-171 – RÈGLEMENT 120-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2019 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – ADOPTION

Monsieur le conseiller Luc Beauséjour déclare qu'il est membre du conseil d'administration du Musée d'art de Joliette.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-128 et 20-129, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 120-2019-1 amendant le Règlement 120-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 afin d'exonérer la classe d'usage « musée ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

12 **20-172 – RÈGLEMENT 131-2015-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 131-2015 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 131-2015-1 amendant le Règlement 131-2015 relatif au programme d'aide financière à l'accessibilité universelle pour les établissements commerciaux afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière de la Ville de Joliette.

13 **20-173 – RÈGLEMENT 131-2015-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 131-2015 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 131-2015-1 amendant le Règlement 131-2015 relatif au programme d'aide financière à l'accessibilité universelle pour les établissements commerciaux afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière de la Ville de Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **20-174 – RÈGLEMENT 137-2016-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 137-2016 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 137-2016-1 amendant le Règlement 137-2016 relatif au programme d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière de la Ville de Joliette.

15 **20-175 – RÈGLEMENT 137-2016-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 137-2016 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

DE DÉPOSER le projet de règlement 137-2016-1 amendant le Règlement 137-2016 relatif au programme d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière de la Ville de Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

20-176 – RÈGLEMENT 150-2017-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2017 – LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DE L'AGRILE DU FRÊNE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-130 et 20-131, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 150-2017-1 amendant le Règlement 150-2017 relatif à la lutte contre la prolifération de l'agrile du frêne, afin de prolonger la période d'abattage du 1^{er} octobre au 15 mars et que l'essouchage doit s'effectuer au plus tard le 1^{er} mai suivant l'abattage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

20-177 – RÈGLEMENT 151-2020 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-132 et 20-133, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2020 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

18 **20-178 – RÈGLEMENT 158-2020 – CONDITIONS DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 158-2020 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette afin d'y inclure l'encadrement provisoire de l'usage cryptographique et l'ajout de certains éléments concernant l'absence de disposition en cas de modalités applicables dans le cas d'une facture transmise en retard.

19 **20-179 – RÈGLEMENT 158-2020 – CONDITIONS DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 158-2020 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette afin d'y inclure l'encadrement provisoire de l'usage cryptographique et l'ajout de certains éléments concernant l'absence de disposition en cas de modalités applicables dans le cas d'une facture transmise en retard, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **20-180 – RÈGLEMENT 159-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 159-2019 – TARIFICATION DES SERVICES D'HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 159-2019-1 amendant le Règlement 159-2019 relatif à la tarification des services d'Hydro-Joliette afin d'abroger la définition « Règlement sur les conditions de services ».

21 **20-181 – RÈGLEMENT 159-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 159-2019 – TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 159-2019-1 amendant le Règlement 159-2019 relatif à la tarification des services d'Hydro-Joliette afin d'abroger la définition « Règlement sur les conditions de services », qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

22

20-182 – RÈGLEMENT 170-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2019 – GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l’avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-134 et 20-135, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D’ADOPTER le Règlement 170-2019-1 amendant le Règlement 170-2019 relatif à la gestion contractuelle afin d’augmenter à 50 000 \$ le seuil d’octroi de contrat de gré à gré au chapitre de la surveillance et de l’affaiblissement des glaces de la rivière L’Assomption, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

23

20-183 – RÈGLEMENT 172-2020 – CONTRÔLE ET SUIVI EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l’avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-136 et 20-137, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D’ADOPTER le Règlement 172-2020 relatif à au contrôle et au suivi en matière budgétaire, afin de mettre à niveau les seuils de délégation des différents directeurs en fonction du niveau d’achat normalement effectué par chacun.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

24

20-184 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT 198-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT 198 – TRAVAUX DE RÉFECTION À LA STATION DE TRAITEMENT D’EAU POTABLE – CONSULTATION ÉCRITE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l’avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-050 et 20-051, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 février 2020;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt 198-1 lors de la séance ordinaire du 24 février 2020;

CONSIDÉRANT l'avis public convoquant les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la ville de Joliette publié le 4 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter pouvaient se présenter à l'hôtel de ville lors de la tenue du registre les 16, 17 et 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 et 222-2020 du 13 et du 20 mars 2020 qui déclarent et renouvèlent l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période de 10 jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 :

« Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter; »

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement d'emprunt 198-1 est d'effectuer des travaux de réfection à la station de traitement d'eau potable et est considéré comme une priorité pour tous les citoyens de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil sont en accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la publication d'un avis invitant les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la ville de Joliette à participer à une consultation écrite relativement au Règlement d'emprunt 198-1.

TOUS les avis devant être adressés au service du Greffe avec la mention « Règlement d'emprunt 198-1 » doivent être physiquement reçus au 614, boulevard Manseau, Joliette (Qc.) J6E 3E4 ou par courriel à l'adresse : greffier@ville.joliette.qc.ca.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

25

20-185 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT 204 – RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l’avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-139 et 20-140, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D’ADOPTER le Règlement d’emprunt 204 relatif à l’exécution de travaux de réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne et décrétant un emprunt et une dépense de 9 047 981 \$.

Objet :	L’exécution de travaux de réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne
Portée :	Tout le territoire
Coût :	9 047 981 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d’obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

26

20-186 – CONTRAT DE LOCATION – SERVICE DE RESTAURATION AU CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – L’ANNEXE À ROLAND – RENOUELEMENT – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D’APPROUVER le contrat de location à intervenir entre la Ville de Joliette et L’Annexe à Roland relatif à la location du service de restauration au centre récréatif Marcel-Bonin.

D’AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit contrat de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

27

**20-187 – DISPOSITION DE BIENS INFORMATIQUES –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 19-599, le conseil adoptait la « Politique de disposition des biens » et la « Politique de disposition des biens informatiques »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D’AUTORISER le service des Technologies de l’information à disposer de biens informatiques selon la politique à cet effet.

D’AUTORISER le service des Finances et de la trésorerie à aliéner ces biens aux livres comptables, selon le cas.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

28

**20-188 – COMITÉ DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE
JOLIETTE – RECONDUCTION DE MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE l’article 4 des lettres patentes constituant l’Office municipal d’habitation de Joliette prévoit que les membres sont nommés par le conseil de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux des membres nommés par les résolutions 18-418 et 19-283 est venu à terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE RECONDUIRE les membres suivants sur le comité de l’Office municipal d’habitation de Joliette :

- | | |
|----------------------|------------------|
| - Mme Muriel Lafarge | Secrétaire; |
| - Mme Manon Bonin | Administratrice. |

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

29

**20-189 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 4 AU 17 MARS 2020 –
APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 239 658,97 \$ pour la période du 4 au 17 mars 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 4 au 17 mars 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 4 au 17 mars 2020

a. Liste des chèques émis :	1 344 056,73 \$
b. Liste des transferts électroniques :	508 405,55 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	91 570,37 \$
Total	1 944 032,65 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

20-190 – MESURES SPÉCIALES D'ALLÈGEMENT

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19;

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures préventives pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et les impacts de celles-ci;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-160;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le report de tous les échéanciers de taxes foncières 2020 au 15 octobre 2020, le tout sans frais d'intérêt et pénalité jusqu'à cette date.

D'AUTORISER la suspension des frais pour défaut de paiement des factures d'électricité prévus à l'article 4.3 du Règlement 158-2019 et à l'article 4.3.4 du Règlement 158-2020, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

31

20-191 – CHEMISAGE OU REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE BORDELEAU – AQUARÉHAB – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 DÉFINITIVE – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 19 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 définitive, des travaux de chemisage ou de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Bordeleau tels que décrétés par la résolution 17-005 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Aquaréhab » la somme de 6 557,62 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

20-192 – GRILLE SALARIALE 2020 APPLICABLE AUX ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES – APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'une grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires pour 2020, doit être adoptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires jointe à la présente résolution.

QUE ladite grille soit en vigueur à partir du mois de mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

20-193 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1152 – LETTRE D'ENTENTE NO 6 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le contexte de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de préserver la santé des employés et d'assurer les services essentiels;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les horaires de travail des employés du service des Travaux publics et services techniques et de l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 6 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

20-194 – SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE JOLIETTE – LETTRE D'ENTENTE NO 9 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le contexte de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de préserver la santé des employés et d'assurer les services essentiels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les horaires de travail des employés du service des Incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 9 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

20-195 – AVIS D'INTENTION 20-001 – ALUMINATE DE SODIUM EN VRAC – KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. – ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention 20-001 pour la fourniture d'aluminate de sodium nécessaire au traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'aucun fournisseur n'a manifesté son intérêt envers ce projet d'acquisition;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat de fourniture d'aluminate de sodium en vrac pour le reste de l'année 2020 à l'entreprise « **Kemira Water Solutions Canada inc.** », au prix unitaire de 1,012 \$ / kg pour une quantité approximative de 16 000 kg.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

20-196 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-020 – NETTOYAGE DES PUISARDS – EBI ENVIROTECH INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage de ± 3 400 puisards et de ± 10 boîtes de vannes au cours de l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, quatre entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 16 mars 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	EBI Envirotech inc.	39 929,40 \$
2	Beaugard Environnement Itée	46 682,90 \$
3	Innov-VAC inc.	53 434,70 \$
4	Véolia ES Canada	62 449,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-020, le contrat pour le nettoyage de ± 3 400 puisards et de ± 10 boîtes de vannes au cours de l'été 2020, à l'entreprise « **EBI Envirotech inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **39 929,40 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

37

20-197 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-025 – FOURNITURE D'ARBRES – GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP20-025 pour la fourniture d'arbres dans le cadre de la gestion de l'agrile du frêne;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour l'adjudication de cette soumission proviendront du règlement d'emprunt 203, lequel n'est pas encore approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres numéro AP20-025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

20-198 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-032 – NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS – EBI ENVIROTECH INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage des conduites d'égouts au cours de l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, quatre entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 16 mars 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	EBI Envirotech inc.	57 326,45 \$
2	Beauregard Environnement Itée	60 266,65 \$
3	Innov-VAC inc.	65 088,40 \$
4	Véolia ES Canada	91 384,05 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-032, le contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts au cours de l'été 2020, à l'entreprise « **EBI Envirotech inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **57 326,45 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

20-199 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-036 – MOBILIER URBAIN – TECHSPORT INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de mobilier urbain pour les parcs Réal-Laurin et Émile-Prévost;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule entreprise a remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 4 mars 2020, 11 h;

ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
Techsport inc.	61 147,20 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-036, le contrat pour la fourniture de mobilier urbain tel que bancs, bancs berçants, tables à pique-nique, paniers à rebuts et paniers à récupération pour les parcs Réal-Laurin et Émile-Prévost, au seul conforme, soit à « **Techsport inc.** », au montant de **61 147,20 \$**, avant taxes.

QUE le contrat soit financé par le fonds de roulement, tel que déjà autorisé par la résolution 20-113.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

20-200 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit des travaux de pavage qui se tiendront sur le territoire de la ville de Joliette en 2020, avec possibilité de parachèvement en 2021;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

CONSIDÉRANT QUE les chemins de détour proposés par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage seront effectués de nuit;

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics et services techniques demande au MTQ d'être présent lors de la réunion de démarrage;

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics et services techniques a demandé au MTQ de modifier le détour passant par le centre-ville pour un détour par la rue De Salaberry ou la rue Taché, afin de réduire la distance et les impacts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le ministère des Transports du Québec à faire dévier temporairement la circulation par les chemins de détour proposés lors des travaux de pavage qui seront effectués en 2020 avec possibilité de parachèvement en 2021, et ce, aux conditions suivantes :

- Installer et entretenir sur le chemin de détour la signalisation requise à la sécurité des utilisateurs et des propriétaires riverains;
- Assumer la réparation des infrastructures pouvant être endommagées par la déviation de la circulation. À cet effet, un enregistrement vidéo des conditions existantes, ainsi qu'un rapport d'évaluation de l'état de la chaussée devront être remis à la Ville de Joliette avant l'utilisation du chemin de détour.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

20-201 – COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE – PROJET DE TABLE EN IMMIGRATION LOCALE ET RÉGIONALE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande de partenariat provenant du Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) afin de mettre en place différents projets, soit le camp de francisation et le volet éducation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le CRÉDIL à faire la demande d'émission de la carte Citoyen pour les jeunes résidents qui participent au camp de francisation.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

D'AUTORISER une réduction de 8,50 \$ par sortie par jeune fréquentant le camp de francisation lors de l'inscription aux sorties du camp de jour.

D'AUTORISER le service des Finances à verser une aide financière de 800 \$ afin de couvrir une partie des activités ludiques du camp de francisation.

D'AUTORISER, sur preuve de paiement, une aide financière d'un maximum de 600 \$ afin de couvrir les frais de location de deux salles.

D'AUTORISER, sur preuve de paiement, une aide financière d'un maximum de 300 \$ afin de couvrir les frais reliés à l'impression d'un dépliant, des affiches et du rapport annuel.

QUE la Ville de Joliette s'engage à collaborer avec le CRÉDIL pour la réussite de ce projet.

Compte tenu de la situation particulière occasionnée par la pandémie de la Covid-19, la présente résolution est conditionnelle à ce que l'évènement puisse être tenu conformément aux ordonnances des autorités.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

20-202 – FESTIVAL BIÈRE ET POUTINE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de Willie Lafond de Festival gourmand du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la tenue du Festival bière et poutine qui aura lieu au parc Louis-Querbes du 4 au 6 septembre 2020.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel, la demande de contribution volontaire aux visiteurs, la vente d'œuvre de métiers d'art, la vente d'alcool et de nourriture, l'utilisation de BBQ, l'utilisation du pavillon de la rivière et de la Lucarne, la diffusion de spectacles et la présence de camions de rue sur le site, ainsi que la vente de leurs produits.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur évènement.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

Compte tenu de la situation particulière occasionnée par la pandémie de la Covid-19, la présente résolution est conditionnelle à ce que l'évènement puisse être tenu conformément aux ordonnances des autorités.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

20-203 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT D'ORGANISME – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Société Alzheimer de Lanaudière : 100 \$.

Compte tenu de la situation particulière occasionnée par la pandémie de la Covid-19, la présente résolution est conditionnelle à ce que l'évènement puisse être tenu conformément aux ordonnances des autorités.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

20-204 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 30 mars 2020.

46

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

47

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 14 avril 2020, à 19 h.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

30-03-2020

48

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 22.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière